



Pour une Pêche Ecologique  
génératrice de Progrès social  
[mahmoud.cherif46@gmail.com](mailto:mahmoud.cherif46@gmail.com)

# CAPE

Coalition pour des Accords de  
Pêche Equitables  
[cffa.cape@scarlet.be](mailto:cffa.cape@scarlet.be)

## **'La bataille pour le poisson mauritanien' Le rôle de l'accord de pêche entre l'UE et la Mauritanie**

Avril 2009

---

*Le journal Le Monde s'est récemment fait l'écho de la 'bataille pour le poisson mauritanien' que se livrerait en particulier les armements étrangers, et décrit la polémique sur les rôles respectifs des flottes de l'Union européenne et de la Chine dans la pêche de céphalopodes.*

*Notre analyse indique que la présence de ces flottes étrangères, notamment par le biais des accords de pêche successifs entre l'UE et la Mauritanie, a joué un rôle négatif pour le développement de la pêche artisanale. La question posée est de savoir si la nouvelle formule de partenariat entre l'Union européenne et la Mauritanie a changé la situation.*

*L'exemple mauritanien, où la pêche lucrative de céphalopodes est réalisée en grande partie par des armements d'origine étrangère, est également à méditer dans le contexte actuel où un certain nombre de pays en développement expriment la volonté de développer leur capacité de pêche nationale en accueillant des navires étrangers, sans toujours avoir pris la mesure des impacts de ces navires sur l'état des ressources et sur le potentiel de développement de leur pêche nationale, en particulier la pêche à petite échelle.*

---

### ***Ni la Chine ni l'Europe n'ont contribué au développement***

La présence des deux principaux armements d'origine étrangère dans la pêche au poulpe mauritanienne doit être appréciée en envisageant, en application des principes édictés par le Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO, leurs rôles respectifs vis-à-vis des impératifs de conservation et de gestion des ressources halieutiques, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité, en tenant compte des besoins spécifiques de la Mauritanie pour valoriser ces ressources au profit de son développement.

Il est clair que, vu à la loupe de la pêche responsable, les Chinois n'ont, pas plus que les Européens, apporté jusqu'à présent une réelle contribution.

C'est l'armement chalutier chinois qui, début des années 90', a ouvert une brèche dans la politique de pêche de la Mauritanie<sup>1</sup>. Cette politique prévoyait le gel de l'effort de pêche dans la pêche de céphalopodes afin de lutter contre la surcapacité, et réservait l'exclusivité de

---

<sup>1</sup> Politique adoptée en 1987

cette pêcherie aux nationaux, avec priorité à la pêche artisanale. Celle-ci put ainsi faire un bond énorme, les captures de poulpe de la pêche artisanale passant de moins de 100 tonnes en 1986, à près de 10 000 tonnes en 1992, avec des retombées économiques et sociales considérables, associées à un meilleur schéma d'exploitation du stock.

Mais l'arrivée des navires chinois à partir de 1991, dans le cadre du «Programme de renouvellement de l'armement national» a brisé cet élan. Les incursions fréquentes des chalutiers chinois en zone artisanale, occasionnant dégâts matériels et humains, ont freiné le développement du secteur. La présence de la flotte chinoise a aussi renforcé la surexploitation du stock de céphalopodes qui est devenue aigue. L'arrivée des céphalopodiers européens – via des licences privées données à des armateurs espagnols en 1995, puis la signature d'un accord d'accès avec l'UE en 1996- a encore aggravé la dégradation du stock de poulpe.

La flotte de chalutiers d'origine chinoise, a ensuite été '*mauritanisée*' dans des conditions peu transparentes. La Chine a octroyé des crédits pour permettre aux mauritaniens d'acquérir un armement d'occasion d'origine chinoise. Ces bateaux constituent aujourd'hui plus de 80% des céphalopodiers nationaux, avec un âge moyen de 15,3 ans (2005). Outre leur vétusté, ces navires ont la mauvaise réputation de ne pas respecter à la lettre les normes sanitaires et sociales, et d'être peu respectueux des zones interdites de chalutage.

La flotte chinoise mauritanisée et une flotte européenne de plus en plus puissante ont fait doubler l'effort de pêche total sur le poulpe entre 1994 et 2001, et ont mis un frein au développement de la pêche artisanale locale, qui pourtant offrait le meilleur potentiel en matière de développement durable.

En fait, en autorisant cette flotte de chalutiers chinois, les décideurs n'avaient pas intégré le développement de la pêche artisanale qui correspondait à un effort de pêche non négligeable (30% de la mortalité de pêche totale).

Il est aussi à noter que, avec l'entrée de chalutiers hollandais en 1995, l'effort de pêche sur les petits pélagiques a connu la même expansion, qui a fait que la sardinelle ronde, autrefois sous exploitée, est à présent surexploitée.

### **Pêche artisanale au poulpe** **Meilleur modèle de pêche durable**

A l'heure de la pêche durable, la pêche artisanale au poulpe de Mauritanie a beaucoup d'atouts pour l'exploitation durable de l'écosystème et la génération de bénéfices:

- ★ les spécimens pêchés sont de plus grande taille et meilleur fraîcheur, d'où une possibilité de meilleurs prix à l'exportation (supérieurs de 25% à la meilleure qualité des captures par chalut);
- ★ les captures accessoires sont inexistantes dans la pêche artisanale au poulpe, alors qu'elles sont de plus de 40% pour le chalut (on y retrouve 352 espèces);
- ★ «à capture égale, le chalut tue plus de femelles que le pot» (Groupe de travail international du CNROP de 1993),
- ★ la pêche artisanale a appliqué depuis longtemps les deux arrêts de pêche (avril-mai et septembre-octobre), recommandés par la recherche, alors que cela n'a été officialisé qu'à partir de 2008;
- ★ La valeur ajoutée locale induite par cette activité représente 85% de la valeur ajoutée totale des captures, contre environ 50% pour la pêche industrielle nationale.
- ★ La pêche artisanale fournit 80% des 100.000 tonnes de poisson et céphalopodes débarqués en Mauritanie; 80% du poisson traité par les usines; 90% des 40.000 emplois créés au sein du secteur, et couvre entièrement les besoins du pays en produits de la pêche.

## **La transformation, peu valorisée par la coopération**

Malgré l'abondance des ressources halieutiques, l'absence d'industries de transformation limite considérablement la contribution du secteur à la croissance de l'économie mauritanienne, et, donc, à la réduction de la pauvreté dont souffre plus de la moitié de la population mauritanienne. Dans ce domaine également, les contributions chinoises et européennes n'ont pas été à la hauteur des enjeux.

Les Chinois ont investi dans un grand complexe frigorifique pour la congélation de céphalopodes et démersaux exportés à l'état brut.

Au niveau de l'UE, les investissements privés directs se sont essentiellement concentrés dans l'armement: 34 congélateurs, dont 29 crevettiers, et 5 céphalopodiers, appartenant à des sociétés mixtes. On peut y ajouter quelques investissements de la Banque Européenne d'Investissement dans deux petites unités de transformation des produits de la pêche. Cependant, l'Accord de pêche reste le cadre principal de la coopération entre la Mauritanie et l'Union européenne.

## **L'accord de partenariat avec l'UE**

Alors que les premières générations d'Accords de pêche signés par l'UE et les pays ACP étaient de type «payer, pêcher et partir», la nouvelle formule d'accord de partenariat pêche<sup>2</sup>, les APP, accorde beaucoup d'importance aux aspects de durabilité de la pêche dans les pays partenaires.

L'une des conditions mises à la signature d'un APP est l'établissement d'un *dialogue* pour définir des conditions de pêche durable dans le pays partenaire, - la Mauritanie en l'occurrence-, afin d'aider celui-ci à se doter d'une politique de pêche responsable, qui rencontre à la fois ses souhaits de développement économique et les impératifs de conservation des ressources.

L'APP (2006-2012) entre l'UE et la Mauritanie obéit à ce schéma. Ses protocoles d'application (2006-2012, révisé en 2008) portent sur une enveloppe de 477 millions d'euros, dont 87 millions d'appuis à la stratégie de développement durable du secteur.

Surtout, il prévoit une baisse conséquente du nombre de céphalopodiers européens, - de 55 à 32 unités -, et une diminution des capacités sur la plupart des catégories de navires, ce qui constitue un grand pas en direction de l'ajustement de l'effort de pêche au potentiel du stock.

Cette baisse en matière d'accès constitue une rupture par rapport aux anciens accords, basés sur un accroissement de la compensation financière pour des capacités de pêche accrues, qui ont porté un préjudice considérable aux stocks et à la rentabilité de l'exploitation.

Sous réserve que ces améliorations ne soient pas suivies par l'entrée de nouveaux navires (réactivation de vieux navires mauritaniens désarmés, importations de navires, licences pour des navires étrangers), la rente générée devrait s'accroître et, avec elle, le bénéfice pour les armements, la valeur ajoutée pouvant être partagée entre les parties et, ainsi, maintenir, voire améliorer, les contreparties financières versées à la Mauritanie.

---

<sup>2</sup> Cadre pour les «Accords de Partenariats pour la Pêche», publié par la Commission européenne en 2004

## **Changement structurel du secteur à prévoir**

Vu le mauvais état des stocks, le retrait de navires européens doit être vu comme une initiative visant à soulager les ressources, et non comme un vide à combler par d'autres.

Il s'agira pour la Mauritanie d'éviter de retomber dans le piège d'un soi disant «renouvellement» des flottes, dont l'expérience avec la flottille chinoise est à l'origine de la flotte nationale de chalutiers vétustes et hors normes.

Le signe donné par la diminution de la pression de pêche exercée par la flotte européenne peut être une opportunité à saisir pour amener un changement structurel du secteur, basé sur:

- ★ une priorité donnée au développement maîtrisé de la pêche artisanale et côtière, qui a montré son avantage comparatif vis à vis des objectifs sectoriels de développement intégré et durable du secteur;
- ★ l'extension et la mise aux normes des infrastructures de débarquement et de traitement pour permettre la domiciliation de toutes les captures;
- ★ la promotion des produits d'exportation à forte valeur ajoutée;
- ★ le renforcement de la Gouvernance au sein du secteur.

*En conclusion*, on peut dire que l'accord de partenariat actuel entre la Mauritanie et l'Union européenne, bien que reposant encore sur le «système de concession» qui a montré ses limites en termes de développement du secteur national de pêche, permet à la Mauritanie d'avancer vers l'application de sa Stratégie Sectorielle, l'optimisation de la rente halieutique, le renforcement de l'intégration du secteur et de sa contribution à la croissance économique du pays, conformément au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, qui fixe le cadre de la politique macro-économique du pays

★★★★

---

